

CONVOCAATION

Paris, le 23 mars 2026



Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 de la Fédération Française Handisport

Chers Membres de la Fédération Française Handisport,
Cher(e)s Ami(e)s,

J'ai le plaisir, par la présente, de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026** de la Fédération Française Handisport, qui se tiendra :

Samedi 18 avril 2026 à partir de 9h
Au Siège social de la Fédération Française Handisport,
42 rue Louis Lumière, 75020 Paris

Ou à distance, via la plateforme Lumi

L'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera en format mixte - modalité prévue à l'article 11 de nos statuts - avec un système de vote électronique assuré par notre prestataire Lumi. Ce dispositif technique, identique à celui mis en place lors de nos précédentes Assemblées Générales, garantit la confidentialité et la sécurité du scrutin, conformément à l'article 1 du règlement intérieur de la FFH, ainsi qu'une participation fluide pour l'ensemble des membres.

Nos équipes, en liaison avec la société Lumi, prestataire de la plateforme de suivi vidéo de l'AG à distance et de gestion des votes, ont travaillé ces derniers mois afin d'améliorer la solution pour votre confort et d'en optimiser l'accessibilité.

Vous trouverez ci-après l'ordre du jour prévisionnel de cette Assemblée Générale, validé préalablement par le Comité Directeur de la FFH en date du 21 mars 2026.

Nous vous rappelons également que les procurations internes et externes sont possibles selon les statuts de la Fédération. Vous trouverez un rappel des modalités de participation et de vote, ci-après, ainsi qu'un guide informatif et les formulaires de procuration sur notre [page dédiée aux Assemblées générales sur handisport.org](#). Il est toutefois précisé que, s'agissant du vote relatif au point « Élection », seules les procurations « internes » sont admises, conformément à nos textes.

Sur cette même page, les documents nécessaires au déroulement de l'AG Ordinaire y seront progressivement disponibles dans les délais prévus par nos textes, conformément à l'article 1.3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française Handisport.

IMPORTANT

Inscription en présentiel uniquement* : si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale à Paris, merci de bien vouloir confirmer votre participation en complétant notre questionnaire d'inscription (lien ci-dessous) **au plus tard le 8 avril 2026** :

<https://handisport.questionnaireweb.com/f/411167/4qXP38r1vDqxezNhFhkskj>

Si vous souhaitez assister à l'AG à distance, il n'est pas nécessaire de vous inscrire : vous recevrez - comme les participants en présentiel - vos liens et codes de connexion avant l'Assemblée générale.

Nous comptons sur votre participation active, en présentiel ou distanciel, pour ce moment essentiel de la vie fédérale et vous remercions pour votre engagement.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux, veuillez recevoir, chers Membres, l'assurance de nos salutations sportives.

Gaël Rivière

Président de la Fédération Française Handisport



ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

Samedi 18 avril 2026 – 42 rue Louis Lumière, 75020 Paris

Préambule : explications des modalités de vote de l'AGO (Votes en tunnel)

Ouverture des votes de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE sur la plateforme LUMI

- Accueil et émargement

Ouverture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE à 9h00

- **Accueil par le Président** de la Fédération Française Handisport (FFH)
- **Rapport moral** relatif à l'exercice pour la saison 2024-2025 par le Secrétaire Général
- **Rapport de la Direction Technique National** pour la saison 2024-2025 par le Directeur Technique National
- Approbation du procès-verbal de l'AG Ordinaire en date du 18 avril 2025, par le Secrétaire Général **(Vote)**
- Point de situation sur **la Résidence Internationale de Paris**

- **Point financier**
 - **Présentation des comptes annuels 2025** par la Trésorière Générale
 - **Rapport du Commissaire aux comptes** sur les comptes annuels 2025
 - Approbation des comptes annuels 2025 **(Vote)**
 - Approbation de l'affectation du résultat 2025 **(Vote)**
 - **Présentation du rapport spécial sur les conventions réglementées** par la Commissaire aux comptes - Approbation des conventions réglementées **(Votes)**
 - **Projet de cotisations, affiliations et licences, 2026-2027** par la Trésorière Générale **(Votes)**
 - **Présentation du budget prévisionnel 2026** par la Trésorière Générale **(Vote)**

- **Rapport du Comité d'éthique** par le Président du Comité d'éthique ou son représentant
- **Rapport de la Commission Médicale** par le médecin fédéral ou son représentant

- Constat de démissions au sein du Comité Directeur
- Rappel des modalités de votes
- **Présentation des candidats et élection des nouveaux membres au Comité Directeur (Votes)**
Les candidat(e)s disposent de 2 minutes maximum, en présentiel ou vidéo enregistrée au préalable, pour leur présentation

Fermeture des votes de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026 sur la plateforme LUMI

- Examen et réponses aux **vœux**
- Présentation des résultats des votes sur **les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire** par le Secrétaire Général
- Présentation des résultats des votes de **l'élection des nouveaux membres au Comité Directeur**
- **Clôture** par le Président de la FFH

Clôture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE par le Président de la FFH



RAPPEL DES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE VOTE

- **L'Assemblée Générale Ordinaire réunira un corps électoral comprenant les régions, les départements et les clubs, à jour de leur affiliation et affiliés lors de la saison 2024-2025.** Nous vous rappelons qu'afin d'obtenir un droit de vote effectif lors de l'Assemblée Générale, il est impératif que votre structure remplisse deux conditions cumulatives :

1. Affiliation à la FFH en N-1 (2024-2025), qui détermine le nombre de voix détenues par votre structure ;

2. Affiliation à la FFH en N (2025-2026), qui permet d'assister à l'Assemblée Générale et d'exercer un droit de vote effectif. Ainsi, une affiliation en 2024-2025 seule ne suffit pas pour obtenir un droit de vote, et seules les structures affiliées à la fois en 2024-2025 et en 2025-2026 pourront voter lors de cette Assemblée Générale Ordinaire 2026.

- **L'Assemblée Générale Ordinaire 2026 comprend, au sein de son ordre du jour, un point « Élection ».** Il porte sur l'éventuelle élection de nouveaux membres du Comité directeur à la suite de la démission de membres élus. **Dans ce cadre, il est important de préciser que les procurations externes ne sont pas autorisées et que seules les procurations internes seront admises.**

En conséquence, si vous ne pouvez pas participer au vote le jour de l'Assemblée générale, il est recommandé d'établir une procuration interne afin que le mandataire (personne habilitée à voter et à vous représenter) puisse se prononcer sur l'ensemble des résolutions soumises au vote.

- **Date limite d'affiliation :** si votre structure n'a pas finalisé son affiliation pour l'année en cours (2025-2026), nous vous encourageons à régulariser cette situation **avant le lundi 13 avril minuit**, délai technique de rigueur, afin de garantir votre participation et votre pleine représentativité.
- **Les représentants des clubs et comités peuvent assister en présentiel** au siège social de la FFH, situé au 42 rue Louis Lumière, 75020 Paris ([après inscription préalable](#)) **ou à distance** via une retransmission en ligne.
- **Les votes seront exclusivement électroniques, que vous soyez présent physiquement ou à distance.** Les accès à la plateforme de vote et **les identifiants de connexion seront communiqués avant l'Assemblée Générale**, à l'adresse e-mail renseignée dans le système d'information fédéral, [espace extranet - affiliations](#).

[L'AGO 2026 SUR HANDISPORT.ORG, CLIQUEZ ICI !](#)

www.handisport.org/assemblee-generale-federale